



Paris le 8 juillet 2021

DECLARATION LIMINAIRE CGT PJJ Comité Technique Central du 8 juillet 2021.

Mme la présidente,

Tout d'abord, nous sommes ravis de vous retrouver car nous étions inquiets de ne pas vous voir revenir afin de présider le comité technique du 3 juin. Nous étions presque sur le point de lancer un avis recherche! Mais nous comprenons qu'il est difficile de siéger dans les instances de l'administration que vous êtes censées diriger et en même temps d'aller dans toutes les sauteries, comme très récemment les assises de la protection de l'enfance, afin, entre autres, d'y vendre une partie de nos missions au secteur associatif habilité.

En parallèle, et votre adjoint dira encore que les organisations syndicales critiquent sans rien proposer, malheureusement, les comités techniques se suivent et se ressemblent désespérément. Mais malgré nos alertes incessantes, le dialogue social ne change pas, voire il empire, notamment lorsqu'on voit avec quelle condescendance vous nous traitez.

Depuis des années déjà, et encore davantage depuis votre prise de fonction, nous avons cessé de le répéter, nous assistons à un réel simulacre au sein de cette instance où votre unique intention est de présenter vos documents et de faire bonne figure afin d'obtenir notre validation. Ou pas d'ailleurs, mais qu'importe...

Doit-on rappeler que pour le 14 juin dernier, vous convoquiez les organisations syndicales sans délai et sans concertation pour faire passer coûte que coûte la circulaire d'application du CJPM ? A croire que vos représentants du personnel sont corvéables à merci... Un des motifs pour lequel, la CGT PJJ a d'ailleurs décidé de boycotter ce même comité technique.

Ou encore que le 29 juin, vous nous proposiez une multilatérale sur le référentiel métiers ? Un document de 314 pages que nous aurions souhaité pouvoir analyser avec toute la rigueur que cela nécessite. Mais que nenni, vous avez refusé de nous laisser un délai supérieur à 14 jours pour l'étudier et ce malgré la demande largement majoritaire de reporter ce travail. Dans la même logique, nous avons fait le choix de ne pas y participer.

Ces dernières années, nous ne cessons de demander, à tous les niveaux d'instances, de respecter, comme il se doit, les représentants du personnel mais également les agents que nous représentons.

Il serait bienveillant et respectueux de la part de nos ministères et administrations que cessent les réformes menées tambours battants. Nous comprenons bien l'intérêt de nos dirigeants à vouloir inscrire leur nom sur une loi, toutefois il serait pertinent de respecter le travail des personnels de terrain qui subissent de plein fouet les réformes inutiles et incessantes. Les ministres et les chefs d'administration, madame la présidente, ne passent qu'un temps, alors que les agents eux restent et éprouvent toutes ces réformes !

Nous nous interrogeons véritablement sur la nécessité de siéger dans cette instance dont vous-même êtes épisodiquement présente. Une attitude qui démontre votre attachement au Comité Technique Central et l'importance que vous accordez aux organisations syndicales.

Aujourd'hui, l'ordre du jour porte essentiellement sur des fermetures et des restructurations de services et d'unités. Points qui nous sont présentés en comité technique central uniquement parce que ces restructurations sont dérogatoires. Et nous avons des raisons de nous inquiéter sur ce caractère dérogatoire.

Car notre attention est particulièrement attirée par la nouvelle nomenclature « STEMOH » du territoire Poitou-Charentes, ou encore par la spécialisation d'une unité dédiée aux mineurs isolés étrangers. Nous ne manquerons pas de vous interpeller lors de cette séance sur plusieurs points juridiques qu'il conviendra de clarifier.

Nous regrettons également que ces réorganisations aient été menées sans réelles concertations des agents mais surtout que notre administration n'ait pas pris la peine de modifier ces projets, alors qu'ils n'ont obtenu aucune approbation des organisations syndicales représentatives territorialement. Des réorganisations exécutées, une fois de plus, à la hussarde, uniquement entre cadres.

Enfin, vous nous présentez le plan de formation 2022-2024. Si nous saluons globalement son contenu, nous remarquons tout de même l'importance du management des équipes et de l'esprit managérial... Nous sommes quelque peu inquiets des contenus de ces formations compte tenu des agissements sur les territoires.

De plus, nous aurions aimé, avant d'étudier ce nouveau plan de formation, avoir un bilan de celui qui s'achève, notamment lorsque l'on voit le peu d'agents formés aux nouvelles procédures imposées par le CJPM avant même sa mise oeuvre, ou encore au bloc peines, alors même que celui-ci est déjà applicable. Et que dire des formations ou plutôt des informations des personnels administratifs à PARCOURS ?

Vous l'aurez compris, madame la présidente, nous ne sommes pas pleinement satisfaits par le contenu de ce plan de formation qui ne prend davantage pas en compte les propositions de la CGT PJJ au niveau des DIR.